

# REGLEMENT DE LA RANDONNEE ROLLER DU 13 MAI 2018

## Article 1 – Champ d'application

Le présent règlement s'applique à la randonnée du dimanche 13 mai 2018 organisée par Roller O<sup>2</sup> Garonne.

## Article 2 – Parcours

Cette épreuve est une randonnée sportive sans classement de niveaux vert (18km) et bleu (27km).

Le parcours de la randonnée est élaboré par l'association.

Il peut être modifié sans préavis par l'organisateur dans l'intérêt du bon déroulement de la manifestation.

Il emprunte à la fois des voies vertes et des routes ouvertes à la circulation.

## Article 3 – Assurance

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et bénévoles.

## Article 4 – Sécurité

La sécurité des participants est assurée par un service d'encadrement mis en place par l'organisateur et composé de signaleurs (dits staffeurs) formés en majorité à cette mission par la Fédération Française de Rollers et Skateboard.

## Article 5 – la randonnée

Sauf disposition contraire prise par les organisateurs, la randonnée se présente sous la forme d'un cortège homogène de patineurs isolé de la circulation des autres usagers.

Le cortège est délimité à sa tête et à sa queue par des staffeurs ainsi qu'un véhicule d'assistance accompagnant la randonnée sur les voies qui lui sont autorisés hors agglomération ou à l'arrière du cortège en agglomération.

Les participants à la randonnée sont tenus de rester à l'intérieur du cortège, sauf injonction du service d'encadrement.

De même, sauf consigne contraire, les randonneurs sont tenus de circuler du côté droit de la chaussée.

## Article 6 – Inscription

L'inscription des participants (**jusqu'au 7 mai 2018**) est obligatoire selon le déroulement suivant :

1. Demande d'inscription par mail à : [rollero2g@gmail.com](mailto:rollero2g@gmail.com).
2. Confirmation de demande et envois du bulletin d'inscription, du règlement intérieur et de l'autorisation parentale (si nécessaire) par Roller O<sup>2</sup> Garonne.
3. Retour des formulaires correctement remplis par les demandeurs à : [rollero2g@gmail.com](mailto:rollero2g@gmail.com).
4. Présentation des participants au point d'accueil au départ de la randonnée pour vérification des inscriptions et des identités.

## Article 7 – Participants

La randonnée est ouverte à tous patineurs licenciés FFRS ou non.

Les participants mineurs doivent être impérativement accompagnés par un adulte responsable :

- Soit son responsable légal (père ou mère).
- Soit une personne majeure désigné par un responsable légal et identifié par l'autorisation parentale.

L'autorisation parentale sera à adresser par mail ou en dernier recours à remettre au point d'inscription; sans autorisation nécessaire, le mineur ne sera pas autorisé à prendre le départ de la randonnée.

La randonnée est réservée aux patineurs en rollers ainsi qu'aux accompagnants en vélo. Ces derniers resteront à la fin du cortège (sauf injonction du service d'encadrement) et sont tenus de respecter les mêmes consignes que les patineurs.

## Article 8 – Droit à l'image

Les participants à la randonnée autorisent Roller O<sup>2</sup> Garonne, aux fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales, à utiliser sans limitation de temps sur des supports pédagogiques et/ou de communication, des photos ou des vidéos qui peuvent être prise lors de la manifestation.

### **Article 9 – Niveau technique et endurance**

Les participants à la randonnée devront s'assurer :

- Ne pas avoir de contre-indication médicale à la participation de l'évènement.
- Avoir un niveau de maîtrise technique suffisant pour évoluer de façon autonome au sein de la randonnée (notamment maîtriser sa trajectoire et le freinage).

Par ailleurs, la randonnée observe un rythme de progression que tout patineur doit être en capacité de suivre ; toutes personnes ne satisfaisant pas ces pré-requis pourra être invité à monter dans le véhicule d'assistance.

### **Article 10 – Consignes de sécurité**

Tous les patineurs devront se conformer aux règles de circulation, respecter le code de la route et les consignes particulières annoncées par le responsable sécurité au briefing de départ.

Les consignes des staffeurs sont à appliquer dans l'instant.

### **Article 11 – Départ de la randonnée**

Toute personne, qui souhaite quitter la randonnée, le fait de manière définitive et doit se signaler auprès d'un staffeur. Dès son départ de la manifestation, il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur et sera tenu de respecter les dispositions du Code de la Route.

### **Article 12 – Port des protections**

Le port du casque est obligatoire et le port des protections (poignets, genoux et coudes) est fortement recommandé. Le départ pourra être refusé à toute personne ne respectant pas ces consignes.

Roller O<sup>2</sup> Garonne se dégage de toute responsabilité en cas de dommage survenu en cas d'accident du fait de non port des protections.

### **Article 13 – Comportement dangereux**

Pendant la randonnée, il est rigoureusement interdit :

- De s'accrocher à tout véhicule roulant pour se faire tracter.
- De mettre en difficulté ou en danger les autres participants par un agissement irresponsable.

### **Article 14 – Exclusion de la randonnée**

Roller O<sup>2</sup> Garonne se réserve le droit d'exclure de la randonnée toute personne qui contreviendrait au présent règlement ou dont le comportement serait jugé dangereux ou perturbateur.

### **Article 15 – Restauration**

En cas de restauration type pique-nique, les participants s'engagent à respecter les espaces verts, à déposer leurs déchets dans les poubelles mises à leur disposition afin de laisser les lieux dans l'état de propreté trouvé à leur arrivée.

En cas de restauration dans les restaurants locaux, les participants s'engagent à être prêt à l'endroit et à l'heure fixé au briefing de départ.

### **Article 16 – Bagages**

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de dégâts des bagages et effets personnels transportés par le véhicule d'assistance.

### **Article 17 – Annulation**

En cas d'intempérie, la randonnée sera annulée.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve à tout moment.

En cas d'annulation ou de dispersion de la randonnée, une fois l'information portée à la connaissance des participants, ces derniers doivent se disperser dans le respect du Code de la Route.

### **Article 18 – Acceptation du règlement de la randonnée**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à emprunter exclusivement le circuit prévu par l'organisateur et à tenir comptes de toutes les consignes et recommandations qui seront faites pour toute la durée de la manifestation.

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA RANDONNEE DU 13 MAI 2018**  
( 1 bulletin par foyer à envoyer par mail à : [rollero2g@gmail.com](mailto:rollero2g@gmail.com))

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Age\* : \_\_\_\_\_  
Licencié(e) FFRS\*\* : Non  Oui  N° de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  
Parcours\*\* 18Km  27Km   
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tel : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la randonnée et en accepte les clauses.  
Fait à: \_\_\_\_\_ Le: \_\_\_\_\_  
Signature: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Age\* : \_\_\_\_\_  
Licencié(e) FFRS\*\* : Non  Oui  N° de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  
Parcours\*\* 18Km  27Km

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la randonnée et en accepte les clauses.  
Signature: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Age\* : \_\_\_\_\_  
Licencié(e) FFRS\*\* : Non  Oui  N° de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  
Parcours\*\* 18Km  27Km

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la randonnée et en accepte les clauses.  
Signature: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Age\* : \_\_\_\_\_  
Licencié(e) FFRS\*\* : Non  Oui  N° de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  
Parcours\*\* 18Km  27Km

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la randonnée et en accepte les clauses.  
Signature: \_\_\_\_\_

\* Pour les mineurs non accompagnés du responsable légal (père ou mère), veuillez fournir l'autorisation parentale correctement remplie.

\*\* Cocher la mention utile



**11 Rue André Dupin BP1 - 33310 LORMONT**  
**Mail : [rollero2g@gmail.com](mailto:rollero2g@gmail.com)**  
**Tél : 06 85 53 41 10 ou 06 29 03 38 26**

**AUTORISATION PARENTALE**  
**( à envoyer avec le bulletin d'inscription)**

Je soussigné (e), Mr\* / Mme\* : \_\_\_\_\_

autorise mon fils\* / ma fille\* : \_\_\_\_\_

à participer à la randonnée roller du 13 mai 2018 organisée par Roller O<sup>2</sup> Garonne

accompagné (e) de Mr\* / Mme\* : \_\_\_\_\_

(lien de l'accompagnant: \_\_\_\_\_ )

qui sera responsable de mon fils\* / ma fille\* sur cet évènement.

N° de téléphone à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :

\* Rayer la mention inutile



**11 Rue André Dupin BP1 - 33310 LORMONT**  
**Mail : [rollero2g@gmail.com](mailto:rollero2g@gmail.com)**  
**Tél : 06 85 53 41 10 ou 06 29 03 38 26**